

**REGLEMENT DU
CHAMPIONNAT DE FRANCE
ADULTES, JEUNES ET FEMININS**

TRIAL 2019

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRIAL 2019

ADULTES

- ART. 1 – DEFINITION**
- ART. 2 – CONCURRENTS**
- ART. 3 – DEPARTS**
- ART. 4 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS**
 - 4.1 – Accueil administratif
 - 4.2 – Engagements
 - 4.3 – Mesure spéciale d’engagement
- ART. 5 – CONTROLE TECHNIQUE**
 - 5.1 – Motocycles et équipements
 - 5.2 – Numéros de course
 - 5.3 – Assistants
- ART. 6 – EPREUVES**
- ART. 7 – PARCOURS**
 - 7.3 – Signalisation
- ART. 7 Bis - QUALIFICATIONS**
- ART. 8 – TEMPS IMPARTIS**
 - 8.1 – Temps A
 - 8.2 – Temps B
- ART. 9 – MESURES EXCEPTIONNELLES**
- ART. 10 – ZONES**
 - 10.1 – Visite
 - 10.2 – Délimitation
 - 10.3 – Tracé
 - 10.4 – Accès
 - 10.5 – Franchissement
- ART. 11 – DEFINITION DES FAUTES DANS LA ZONE**
 - 11.1 – Pied à terre ou appui
 - 11.2 – Echec
- ART. 12 – PENALISATIONS**
 - 12.1 – Dispositif de pointage
 - 12.2 – Barème des pénalisations
- ART. 13 – SANCTIONS**
- ART. 14 – CALENDRIER**
- ART. 15 – CLASSEMENTS DE L'EPREUVE**
- ART. 16 – CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT**
- ART. 17 – DEFINITION DES CATEGORIES**
 - 17.1 - Elites
 - 17.2 - Experts
 - 17.3 - Seniors 1
 - 17.4 - Open
 - 17.5 - Seniors 2
 - 17.6 - Vétérans
 - 17.7 - E-Trial
 - 17.8 - Critérium
 - 17.9 - Changement de catégorie
- ART. 18 – RECLAMATIONS**
- ART. 19 – JURY**
- ART. 20 – OFFICIELS**

PREAMBULE

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement. Après l'ouverture des engagements, aucune modification ne doit être apportée au règlement particulier, sauf cas de force majeure et sur décision des Commissaires Sportifs. Le cas échéant, tous les concurrents doivent être informés du changement avant le départ.

ART. 1 – DEFINITION

La F.F.M met en compétition le Championnat de France de Trial Elites, Experts, Seniors 1, Seniors 2, Open, Vétérans, E-Trial et un Trophée Critérium. Les titres de Champions de France seront décernés aux sept vainqueurs de ces catégories ayant acquis le plus grand nombre de points au classement final.

ART. 2 – CONCURRENTS

Le Championnat de France est réservé aux coureurs de nationalité française ou étrangère titulaires d'une licence française compétition ou internationale délivrée par la FFM.

Seuls les concurrents figurant sur une des listes de notoriété participent au Championnat de France dans les catégories suivantes : Elites, Experts, Seniors 1, Open.

Tous les Seniors 2, Vétérans, E-Trial et Trophée Critérium peuvent être classés.

Le nombre de partants maximum en Championnat de France est de 130 pilotes, y compris les Trophées Jeunes et Critérium et le Championnat Féminin.

Les pilotes âgés de plus de 15 ans souhaitant concourir sur une moto de plus de 125cc ne pourront s'engager que dans les catégories adultes.

En l'application de l'article 6 du Règlement Intérieur de la FFM, le représentant des pilotes à la CNT est élu par ses pairs, parmi les pilotes majeurs engagés en Championnat de France.

Le mandat de ce représentant des pilotes sera renouvelé chaque année et l'élection sera réalisée à l'occasion de la 1^{ère} manche du Championnat.

ART. 3 – DEPARTS

3.1

Les départs doivent avoir lieu de façon à ce que le dernier pilote arrive à 17 h 30 mn.

L'intervalle de départ entre les pilotes est de **1'30"** pour toutes les catégories.

3.2

Par catégorie dans l'ordre suivant : Critérium, E-Trial, Vétérans, Seniors 2 hors liste, Seniors 2, Open, Seniors 1, Experts, Elites.

Dans chaque catégorie, les ordres de départ sont définis pour chaque épreuve dans l'ordre inverse des résultats de l'épreuve précédente et, pour la première épreuve, dans l'ordre inverse du classement de l'année précédente. Les nouveaux venus dans chaque catégorie partiront en premier à l'intérieur de chaque catégorie.

Pour les catégories Open, Seniors 1, Experts et Elites, se référer à l'article 7 bis concernant l'ordre des départs.

3.4

Les horaires de départ seront affichés à partir de 18 h30 mn la veille de l'épreuve.

En aucun cas, ceux-ci ne pourront être avancés.

ART. 4 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

L'accueil administratif et technique sera ouvert la veille de la course de **13 h à 16 h30 mn (selon le tableau ci-dessous)** et le matin de la course de **8 h à 8 h30 mn**.

13 h 00	Elites
13 h 10	Experts
13 h 15	Seniors 1
13 h 30	Open
13 h 55	Seniors 2
14 h 25	Féminines
14 h 30	Espoirs 3 et 4
14 h 40	Vétérans
15 h 00	Critérium
15 h 15	E-Trial

4.1 – Accueil administratif

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- pour les concurrents, leur licence correspondante (**NTR, NCO ou internationale délivrée par la FFM**) pour l'année en cours,
- pour les suiveurs (LAP, LES, NTR, NCO, internationale délivrée par la FFM, NET, **ETR**),
- leur CASM pour les épreuves sur des terrains.

Un pilote régulièrement engagé qui, en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, ne pourrait se présenter aux horaires indiqués dans la réglementation, devra prévenir le responsable des engagements avant 16 h 30 mn, la veille de la manifestation.

4.2 – Engagements

Les pilotes s'engageront directement auprès des moto-clubs organisateurs à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com>.

Les engagements seront ouverts à partir du 16 janvier. Les pilotes pourront s'engager via engage-sport jusqu'au vendredi 15 h, veille de l'épreuve. Passé ce délai, les pilotes devront s'engager sur place, directement auprès de Philippe LE PIT, avec un droit d'engagement majoré de 10 euros.

Le droit d'engagement est fixé à 60 euros ou 80 euros si le pilote a un assistant. Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par carte bancaire.

En cas de paiement revenu impayé, un courriel sera adressé au pilote qui disposera alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires, soit 12 euros, liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

En cas de désistement, le pilote sera remboursé de la totalité du droit d'engagement, déduction faite de 10 euros de frais administratifs, s'il prévient avant la date de clôture sur envoi d'un courrier à la FFM ou courriel à l'adresse suivante : cjuilliet@ffmoto.com, accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi ou date de réception du courriel.

Toute absence ou forfait d'un pilote le jour de la course ne donnera lieu à aucun remboursement.

Lorsqu'une épreuve se déroule sur deux jours de compétition, le pilote peut s'engager sur l'une ou l'autre indépendamment.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce

cas, les droits d'engagement seront remboursés.
Les numéros de course seront attribués par Philippe LE PIT.

4.3 – Mesure spéciale d'engagement

Les pilotes détenteurs d'un permis de conduire, désireux d'utiliser une moto réservée au franchissement des zones pour laquelle ce permis ne correspond pas à la cylindrée de celle-ci, doivent inscrire un assistant détenteur du permis de conduire moto et présenter au contrôle technique deux machines, dont une avec laquelle ils ont le droit de circuler réglementairement.

La moto de remplacement doit être de type tout terrain.

TOUT PILOTE PRIS A CONDUIRE LA MOTO DE FRANCHISSEMENT EN DEHORS DES ZONES SERA DISQUALIFIE IMMEDIATEMENT DE LA COURSE.

En cas de défaillance technique de la moto de franchissement, il est interdit au pilote de franchir les zones avec la moto de liaison (petite cylindrée).

ART. 5 – CONTROLE TECHNIQUE

Il sera ouvert la veille de la course de **13 h à 16 h 30 mn** à la suite du contrôle administratif et le dimanche matin de **8 h à 8 h 30 mn**.

Les motocycles et les casques des pilotes et assistants doivent être présentés au jour et à l'heure fixés dans le règlement particulier pour les opérations de vérification.

Les machines non présentées ne sont pas admises au départ. Les motocycles doivent avoir été réceptionnés par type ou à titre isolé dans le cadre de la législation.

A partir du moment où elle a son propre certificat, une moto immatriculée à l'étranger peut être pilotée par un pilote français ou par un pilote étranger licencié en France. La moto est soit au nom du pilote, soit au nom de "X".

Le pilote doit présenter une machine en bon état. Le moteur doit pouvoir rester au régime maximum durant 3 secondes lors du contrôle.

5.1 – Motocycles et équipements

Le contrôle technique est assuré par un Commissaire technique de la F.F.M, La L.M.R. du lieu d'organisation doit obligatoirement désigner en complément un autre Commissaire Technique.

Les pilotes et assistants doivent présenter un casque en bon état d'un modèle homologué pour la pratique de la moto. Le port de bottes, d'un pantalon, d'un maillot avec manches longues et de gants est obligatoire. De plus, le pilote doit obligatoirement porter une protection dorsale à la norme EN 1621-2. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course. Le port d'une protection pectorale est fortement recommandé.

Le cadre sera plombé pour la saison.

Le silencieux d'échappement sera marqué.

Le numéro devra être marqué sur la touche de peinture.

Les pilotes présentant deux motos, dans le cadre de l'article 4.3, devront désigner au commissaire technique la moto de franchissement afin qu'il la marque d'un signe distinctif.

Le Directeur de course doit s'assurer du passage de chaque concurrent à ce contrôle.

En cas de non-conformité ou de détérioration de la moto (silencieux, levier et protections, etc.), le pilote doit réparer pour entrer dans la zone suivante et informer le Directeur de course pour les pièces marquées. Un contrôle du niveau sonore, inopiné ou en fin d'épreuve, pourra être décidé par le Jury.

Dans le paddock, les motos doivent être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant sous peine de sanctions financières.

Ces protections devront être remportées par les concurrents à la fin de l'épreuve.

Les motocycles admis dans les trials doivent répondre aux spécifications suivantes :

- 1) Etre conformes aux prescriptions des règlements techniques de la F.F.M. et à celles du Code de la Route sous la responsabilité du concurrent,
- 2) Etre équipés d'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote,
- 3) Le Commissaire Technique devra vérifier la conformité du niveau sonore des machines, selon la méthode « 2 m/max » détaillée dans l'annuaire 2019, lequel ne devra pas dépasser :
 - 104 dB/A pour les machines de Trial à moteur 2T
 - 106 dB/A pour les machines de Trial à moteur 4T.
- 4) Les garde-boue doivent être bordés, les poignées ou manettes doivent être bouléées. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées.
- 5) Le pignon de sortie de boîte doit obligatoirement être protégé par le carter d'origine.
- 6) L'engrènement inférieur de la couronne arrière doit être protégé par la protection d'origine.
- 7) Une protection doit être placée sur la surface de la couronne arrière afin de ne pas pouvoir passer les doigts.
- 8) Une étiquette autocollante sera apposée sur les casques. Elle sera contrôlée à chaque épreuve et valable pour l'année.
- 9) Trois présentations maximum sont autorisées au contrôle technique avant le refus au départ.
- 10) Tout transport de carburant dans un réservoir additionnel installé sur la moto est interdit.
- 11) Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre doivent être équipés d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations. Les guidons en matière composite sont interdits.
- 12) La protection des disques de freins avant et arrière doit être conforme à l'origine.
- 13) Les disques arrières pleins sont obligatoires.

5.2 – Numéros de course

Les pilotes pourront imprimer leurs numéros par leur soin au centre des faces avant et arrière de leur tenue ou à défaut il leur sera remis un dossard à la fin des contrôles.

La dimension des numéros doit être conforme à l'Annexe technique de la F.I.M.

Fond blanc de 25 cm sur 25 cm, dépourvu de toute publicité.

Hauteur des chiffres = 15 cm.

Largeur du chiffre = 6 cm.

Epaisseur du trait = 2 cm

Il est obligatoire d'imprimer les numéros dans la couleur correspondant à la catégorie :

Catégorie Elites = Rouge RAL 3020

Catégorie Experts = Rouge RAL 3020 et Bleu RAL 5017

Catégorie Seniors 1 = Bleu RAL 5017

Catégorie Open = premier chiffre Bleu RAL 5017 et second chiffre Vert RAL 6024

Catégorie Seniors 2 et Vétérans = Vert RAL 6024

Catégorie E-Trial = Vert RAL 6024 et Jaune RAL 1021

Catégorie Critérium = Vert RAL 6024 et Jaune RAL 1021

Le port de ces identifications est obligatoire et doivent rester visibles pendant toute la durée de la course et de la reconnaissance.

Au terme de la course, le pilote et l'assistant doivent rendre simultanément le dispositif de pointage et le(s) dossard(s) au Directeur de course dès son arrivée.

5.3 – Assistants

Le pilote n'a le droit qu'à un seul assistant uniquement pour des raisons de sécurité.

Les pilotes désirant les services d'un assistant devront l'inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 4.1, 4.3 et 5.1 (carte grise, licence sportive, contrôle technique). Les assistants porteront obligatoirement un dossard fourni avec le même numéro que leur pilote. **Un bracelet d'identification leur sera fourni et apposé lors des contrôles. Il devra être visible tout au long de l'épreuve.** Un droit d'engagement de **20 €** sera demandé à l'assistant.

Les pilotes et assistants signeront une feuille d'émargement.

ART. 6 – EPREUVES

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. peuvent prétendre organiser une épreuve du Championnat de France. Il convient d'en faire la demande avant le 1^{er} octobre de l'année précédente. L'organisateur doit s'engager à respecter le cahier des charges de la F.F.M.

ART. 7 – PARCOURS

7.1

Le parcours doit éviter, autant que possible, les voies goudronnées.

Des contrôles de passage pourront être placés sur l'itinéraire pour le respect du tracé du parcours. Ils devront être signalés par un drapeau rouge à proximité. Les organisateurs peuvent très bien ne pas les mentionner sur les règlements particuliers ou fiches.

DANS LE CAS D'UN FLECHAGE SPECIFIQUE POUR LES 50 CC, LES ASSISTANTS DES PILOTES CONCERNES DOIVENT OBLIGATOIREMENT EMPRUNTER CETTE PARTIE DU PARCOURS. DANS TOUS LES CAS, LE BINOME PILOTE/ASSISTANT DOIT RESTER FORME.

7.2

Le parcours d'une épreuve retenue pour le Championnat de France doit comporter

- **3** tours de 10 zones, **sauf pour la catégorie Critérium, 2 tours de 10 zones.**
- se dérouler sur une distance totale comprise entre 15 et 45 kilomètres pour les parcours et entre 12 et 40 kilomètres pour les terrains.

Les organisateurs qui ont deux épreuves sur le même week-end doivent avoir le même parcours et les mêmes zones sur les deux jours de course.

Tracé des zones : Les zones devront comporter 3 tracés.

FORMAT DE COURSE

Elites	10 zones, tracé spécifique rouge
Experts	Panaché de zones rouges et bleues
Seniors 1	10 zones, tracé spécifique bleu
Open	Panaché de zones vertes et bleues
Seniors 2	10 zones, tracé spécifique vert
Vétérans	10 zones, tracé spécifique vert
E-Trial	Panaché de zones vertes et jaunes
Critérium	Panaché de zones vertes et jaunes

Les zones reconstituées avec des éléments naturels devront être accessibles à toutes les catégories et non dangereuses. Leur nombre est limité à une par épreuve.

Les zones dites "artificielles" constituées avec des éléments préfabriqués ou empilés seront supprimées si la dénivelée est supérieure à 2 m ou si la largeur minimum des éléments est inférieure à 2 m.

En cas d'hésitation du traceur, il est conseillé de choisir le tracé le plus facile.

7.3 – Signalisation

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones devront indiquer le numéro de la zone suivante.

Les concurrents doivent respecter strictement la réglementation du Code de la Route et la signalisation du parcours.

ART. 7 Bis – QUALIFICATIONS

Des qualifications auront lieu la veille de la compétition. Ces qualifications sont obligatoires pour les catégories : **Open, Seniors 1, Experts et Elites.**

Les coureurs qui n'y participent pas ne seront pas autorisés à prendre le départ de la compétition. Tous les coureurs doivent montrer une authentique volonté de défendre ses chances.

Si la direction de course estime qu'un coureur n'a pas fait preuve d'une telle volonté, il pourra être pénalisé et/ou disqualifié.

La direction de course désignera une zone qui sera utilisée pour les qualifications et qui pourra également être utilisée pendant la compétition.

Les heures des qualifications seront publiées dans les horaires de la manifestation.

L'ordre de départ se fera par tirage au sort par catégorie après les contrôles administratifs et techniques.

Il y aura deux passages :

- 1^{er} passage : essai libre

- 2^e passage : qualification

Les temps et les pénalités serviront à établir le classement. Un coureur qui n'a pas de point de pénalité et qui a le meilleur temps sera le vainqueur.

Tous les coureurs sans pénalité seront classés devant ceux qui auront des points de pénalités, indépendamment de leurs temps.

En cas d'annulation des qualifications par la direction de course en raison de circonstances imprévues, l'ordre de départ de la compétition sera la règle appliquée aux autres catégories.

Pour les coureurs non classés, le tirage au sort sera utilisé pour l'ordre de départ et ils prendront toujours le départ en premier de leur catégorie.

L'ordre de départ pour la compétition sera l'ordre inverse du classement de la qualification.

Si deux coureurs ont les mêmes pénalités et le même temps, le tirage au sort déterminera leur position.

ART. 8 – TEMPS IMPARTIS

8.1 – Temps A

		1 ^{er} tour	Temps global
Catégories Championnat	10 zones	3 h 30	6 h 30
Trophée Critérium	10 zones	3 h 30	5 h 30

DANS LES ZONES, UNE PRIORITE EST DONNEE AUX PILOTES EFFECTUANT LEUR 1^{ER} TOUR.

8.2 – Temps B

Le temps de course pourra être majoré par le Jury. La décision de prolongation devra être communiquée avant le départ de chaque tour.

ART. 9 – MESURES EXCEPTIONNELLES

9.1

Si, le jour de l'épreuve, certaines parties de l'itinéraire ou certaines zones sont devenues trop difficiles ou impraticables, le Directeur de Course peut les modifier ou les supprimer.

S'il est jugé nécessaire d'abandonner ou de modifier une section pour cause de force majeure avant que tous les coureurs ne l'aient franchie, aucune pénalisation ne sera alors encourue pour cette section par aucun coureur. Le temps maximum autorisé pour la course ne sera pas modifié.

9.2

Toute modification ou dégradation de la zone devra être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci et au départ (les pilotes de la ou des catégorie(s) concernée(s) pourront reconnaître la zone modifiée).

ART. 10 – ZONES

10.1 – Visite

Le temps de visite des zones est de 2 h 30 mn. Pour y accéder il faut avoir satisfait aux contrôles administratif et technique et porter les signes distinctifs remis au cours de ces contrôles.

L'horaire de la visite des zones sera affiché aux contrôles.

La visite des zones est autorisée le jour de la course mais seulement au 1er tour.

L'organisateur est tenu de mettre une personne par zone afin de la surveiller lors de la visite. Ces personnes devront observer et noter les éventuelles interventions des pilotes et suiveurs sur le tracé de la zone et les signaler au directeur de course. Tout officiel de l'organisation qui constate également des interventions de toutes personnes lors de la visite devra les signaler au directeur de course.

Le port du casque et des gants n'est pas obligatoire dans la zone lors de la visite la veille de l'épreuve.

10.2 – Délimitation

Les zones sont délimitées autant que possible par des obstacles naturels. Cependant, la largeur pourra être réduite par des flèches ou des piquets, laissant une ouverture minimum de 1,20 m.

Les flèches doivent être placées par paire de couleur identique pointe à pointe pour former des portes.

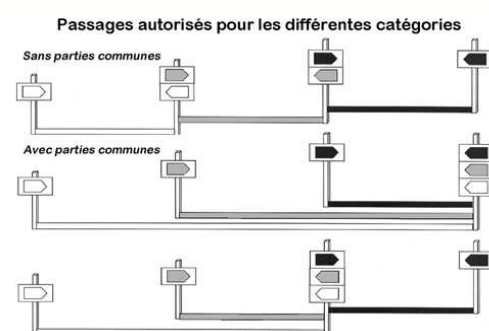
Le nombre de portes sera limité à 5 par couleur, sauf avis du Jury. **Si besoin, les portes pourront être numérotées dans l'ordre de passage défini par le traceur.**

Elles doivent être :

- rouges pour les Elites,
- rouges et bleues pour les Experts,
- bleues pour les Seniors 1,
- bleues et vertes pour les Open,
- vertes pour les Seniors 2,
- vertes pour les Vétérans,
- vertes et jaunes pour les E-Trial,
- vertes et jaunes pour le Critérium.

Les rubalises ne doivent servir qu'aux limites extérieures de la zone.

Schéma des différentes portes autorisées



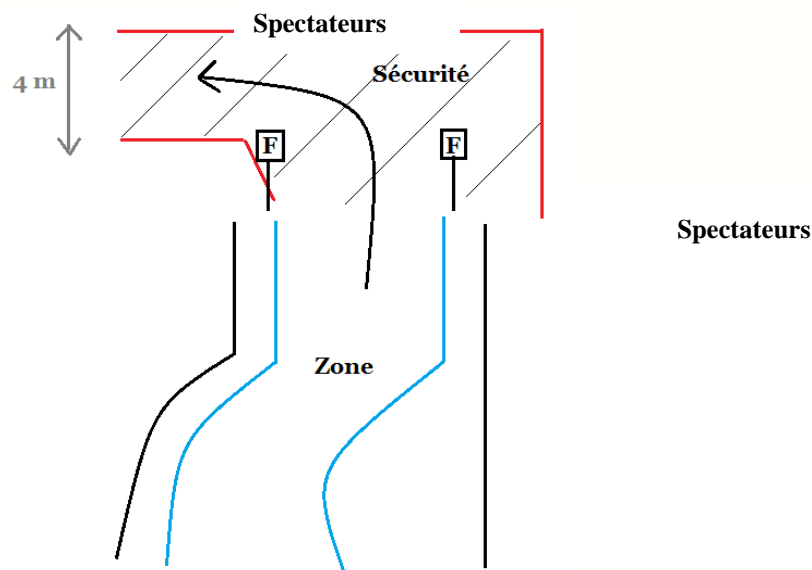
Les zones Open seront indiquées à l'entrée de la zone par un panneau dont l'écriture sera de la couleur correspondant à la catégorie.

Un corridor d'accès à la section est obligatoire. Il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).

Le corridor fait partie de la zone et reste sous le contrôle du commissaire.

Pour des raisons de sécurité, à l'extérieur des limites des zones, un couloir peut être prévu par les organisateurs pour les officiels, la presse et les assistants.

Pour des raisons de sécurité, la sortie des zones peut être aménagée de la façon suivante:



10.3 – Tracé

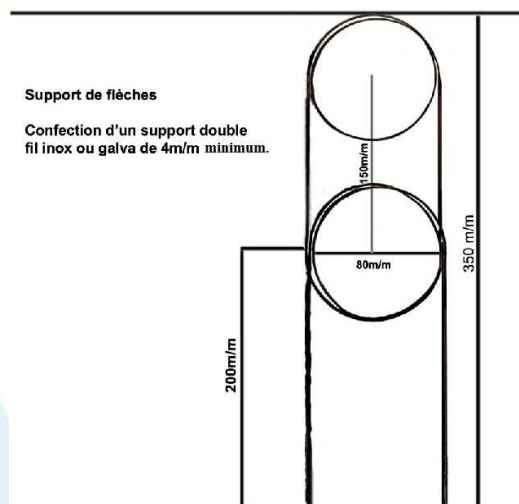
Les organisateurs ont intérêt à tracer des zones de 20 à 30 mètres de longueur avec des entrées et des sorties bien dégagées afin de faciliter le travail de jugement des commissaires.

Le tracé d'une zone ne doit pas se recouper.

La matérialisation des limites extérieures de la zone doit être indiquée au moyen d'un ruban placé au moins à 10 cm, au plus à 30 cm du sol.

MESURE EXCEPTIONNELLE : les responsables des tracés se réservent le droit, si nécessaire, de délimiter des portions dans la zone à l'aide de rubalise fixée entre 5 et 10 cm du sol afin de contenir les pilotes dans la trajectoire.

Il est interdit de coller les flèches. Elles doivent être fixées solidement (exemple : collier, ruban adhésif...etc) sur un support (exemple : piquet).



10.4 – Accès

L'accès à l'intérieur des zones n'est autorisé qu'aux commissaires, officiels de l'épreuve, assistants et concurrents à moto.

L'assistant ne peut pénétrer dans la zone que lorsque son pilote franchit celle-ci et après avoir demandé préalablement l'autorisation au Commissaire. Le port du casque et de gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote. La protection dorsale est fortement recommandée pour 2019.

Pour des raisons de sécurité, le port d'un sac de transport n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone.

10.5 – Franchissement

Lorsque le pilote est dans le corridor, il est aux ordres du commissaire.

Les zones doivent être tentées dans l'ordre numérique prévu par les organisateurs et il est interdit de franchir après coup une zone qui aurait été manquée ou oubliée.

Les zones ne doivent être franchies que par un seul concurrent à la fois, qui ne peut s'y engager qu'après avoir reçu le signal d'accord du commissaire.

Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone.

Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées. Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.

Temps de franchissement : 1mn30.

ART. 11 – DEFINITION DES FAUTES DANS LA ZONE

11.1 – Pied à terre ou appui

Voir Article 3 des Règles Générales Trial.

11.2 - Echec

Voir Article 3 des Règles Générales Trial.

Est également considéré comme échec, le dépassement du temps de franchissement.

ART. 12 – PENALISATIONS

12.1 – Dispositifs de pointage

Pour permettre d'établir les classements, les systèmes de pointage électroniques sont remis au moment du départ effectif du pilote et devront être présentés à la table de pointage/chronométrage à l'issue de chaque tour. Ils devront être impérativement portés par le pilote.

Il incombe seuls aux concurrents de les présenter aux Commissaires.

Ils seront remis au départ. Si le concurrent perd le dispositif, il est disqualifié.

Les dispositifs de pointage, ainsi que **le carton de double** pointage, doivent être remis à la personne en charge des classements. Il les conservera jusqu'à l'homologation des résultats.

12.2 Barème de pénalisations

Voir Article 2 des Règles Générales Trial.

ART. 13 – SANCTIONS

- | | |
|---|--------------------------|
| - Toute tentative de modification lors de la visite des zones et de la compétition par le pilote ou toute autre personne ayant un intérêt dans la performance de celui-ci | 10 points |
| - Tout pilote qui remet son système de pointage après son temps alloué après la visite | 10 points |
| - Retard au départ, à l'arrivée ou à la fin de l'épreuve | 1 point par mn |
| - Refus de l'assistant de sortir de la zone après que le commissaire en ait donné l'ordre | 5 points supplémentaires |
| - Assistance dans le corridor (mécanique, maintien | |

de la moto par l'assistant, etc) ou obstruction à l'entrée de celui-ci	5 points supplémentaires
- Non restitution des dossards en même temps que le dispositif de pointage	20 points
- Retard de plus de 20 minutes au départ, à la fin du 1 ^{er} tour et à l'arrivée	disqualification
- Absence de tapis de protection du sol au cours de la séance de mécanique ou de ravitaillement en carburant	50 €
- Pratique de la moto sans casque	50 €
- Pratique d'un engin moteur après 20 h dans le parc coureur	50 €
- Communication verbale du pilote ou de l'assistant avec les commissaires après que le pilote ait franchi la zone	carton jaune
- Absence injustifiée à la remise des prix	300 €
- Critique à voix haute ou mauvais comportement lors de la remise des prix	disqualification
- Oubli du système de pointage pour la visite des zones	10 points
- Erreur de parcours constatée au cours de la visite des zones ou de la compétition	10 points
- Zone non franchie dans l'ordre numérique	10 points

Le fait pour un pilote de circuler entre les divers points de contrôles (zones ou arrivée) sans être avec sa moto, à la suite d'une casse mécanique ou une blessure, entrainera la disqualification du pilote concerné, ce dernier contrevenant au principe de l'unité compétiteur pilote/motocycle.

Dans les deux semaines précédant la course, les entraînements sont autorisés par l'organisateur exclusivement dans des lieux prévus à cet effet. TOUT ENTRAINEMENT EN DEHORS DE CES LIEUX EST INTERDIT ET ENTRAINERA L'EXCLUSION DU OU DES PILOTES.

ART. 14 – CALENDRIER

Le Championnat de France se déroule sur les épreuves suivantes :

31 mars	Lançon de Provence (13)	Moto-Club Toulonnais
14 avril	Nemours (77)	UM Nemourienne
5 mai	Sant Julia (Andorre)	Federacio Motociclista Andorra
19 mai	Andlau (67)	Moto-Club d'Andlau
16 juin	Quinssaines (03)	Moto-Club de Montluçon
15 septembre	Châteauneuf Val St Donat (04)	Moto-Club Volx Villeneuve
06 octobre	Allassac (19)	AM Allassac

Si pour une raison ou pour une autre, l'une d'entre elles devait être annulée, elle ne serait pas remplacée (sauf cas d'élections ou de referendum sur le plan national).

ART. 15 – CLASSEMENTS DE L'EPREUVE

Il sera établi huit classements Elites, Experts, Open, Seniors 1, Seniors 2, Vétérans, E-Trial **et Critérium** par épreuve. Dans chaque catégorie, sera déclaré vainqueur le pilote ayant marqué le moins de points (pénalités, pénalisations, sanctions). Le classement de l'épreuve sera établi dans l'ordre croissant des points.

Pour figurer au classement, le concurrent devra s'être présenté sur la totalité des zones.

15.1 Départage des ex-æquo

En fonction du nombre de zéro, de un, de deux, etc. En cas de maintien des ex-æquo, c'est celui qui aura effectué le temps de course le plus court qui sera déclaré vainqueur.

Le classement apparaissant sur le tableau d'affichage pendant la durée de l'épreuve a simplement un caractère indicatif. Seul le classement signé par le Directeur de course qui est affiché est officiel.

ART. 16 – CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT ET TROPHÉE CRITERIUM

16.1

Points comptant pour les Championnats et le Trophée Critérium, à attribuer par épreuve, aux pilotes dans les catégories ELITES, EXPERTS, OPEN, SENIORS 1, SENIORS 2, VETERANS, E-TRIAL et CRITERIUM :

1 ^{er}	20 pts	9 ^{ème}	7 pts
2 ^{ème}	17 pts	10 ^{ème}	6 pts
3 ^{ème}	15 pts	11 ^{ème}	5 pts
4 ^{ème}	13 pts	12 ^{ème}	4 pts
5 ^{ème}	11 pts	13 ^{ème}	3 pts
6 ^{ème}	10 pts	14 ^{ème}	2 pts
7 ^{ème}	9 pts	15 ^{ème}	1 pt
8 ^{ème}	8 pts		

16.2

Sera retenue pour le classement final des catégories Elites, Experts, Seniors 1, Open, Seniors 2, Vétérans, E-Trial et Trophée Critérium la totalité des résultats.

En cas d'ex-aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex-aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière épreuve comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième, etc.

ART. 17 – DEFINITION DES CATEGORIES

Ces catégories comprennent :

17.1 – Elites

- les pilotes Experts ayant marqué des points au Championnat Experts,
- le Champion de France Seniors 1 de l'année précédente,
- les pilotes sélectionnés par la Commission.

17.2 – Experts

- le champion de France Seniors 1 de l'année précédente (si ce dernier ne désire pas aller en Elites),
- les pilotes Seniors 1, Open et aux pilotes Experts 1 classés au-delà de la 5^{ème} place l'année précédente.

17.3 – Seniors 1

- les pilotes ayant marqué des points au Championnat Seniors 1,
- les pilotes du Trophée Jeunes ayant choisi cette option,
- le Champion Seniors 2,
- les pilotes sélectionnés par la Commission sur demande,

17.4 – Open

- les pilotes ayant marqué des points au Championnat Open,
- les pilotes Seniors 1 classés après la 3^{ème} place du Championnat de l'année précédente et Seniors 2 sélectionnés par la Commission sur demande,
- les pilotes du Trophée Jeunes ayant choisi cette option,

17.5 – Seniors 2

- les pilotes classés de la 2^{ème} à la 20^{ème} place du Championnat Seniors 2 de l'année précédente désirant rester dans cette catégorie,
- les pilotes du Trophée Jeunes ayant choisi cette option,
- les pilotes sélectionnés par la Commission.

17.6 – Vétérans

- les pilotes âgés d'au moins 40 ans dans l'année.

17.7 – E-Trial

- les pilotes disposant d'une moto électrique.

17.8 – Critérium

- les pilotes d'un niveau inférieur au niveau S2 du Championnat de France.

17.9 – Changement de catégorie

Les changements de catégories sont définitifs dès l'homologation des résultats. Les demandes exceptionnelles de changement de catégorie devront parvenir à la F.F.M. avant le **31 décembre**.

ART. 18 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de **200 €**. De plus, en cas de démontage d'un moteur, une caution de 75 € doit être également versée.

Tout pilote mis en cause doit être entendu par le Jury.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, la caution doit être versée par chacune des personnes intéressées mais en aucun cas collectivement.

ART. 19 – JURY

La Commission Nationale de Trial désignera un Délégué et un Membre du Jury. Le Délégué sera le Président du Jury, à charge de la Ligue de désigner le Directeur de course et un troisième Membre du Jury (titulaires du 2^{ème} degré).

Une première réunion aura lieu la veille de l'épreuve après les vérifications et une seconde à la fin de l'épreuve.

ART. 20 – OFFICIELS

Les frais du délégué sont pris en charge à 50 % par le club et à 50 % par la F.F.M. ; ceux du Membre du Jury à 100 % par la F.F.M., ceux du Commissaire Technique et du Directeur de course à 100 % par le club.

TROPHÉE DE FRANCE JEUNES SUR LES TERRAINS

CLAUSES PARTICULIÈRES

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Trophée n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.

ART. 1 – CONCURRENTS

ART. 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

2.1 – Concurrents

2.2 – Assistants

ART. 3 – CARACTÉRISTIQUES DU CHAMPIONNAT

ART. 4 – PARCOURS

ART. 5 – DEPART

ART. 6 – CALENDRIER

ART. 7 – CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

ART. 8 – CLASSEMENT FINAL

ART. 9 – CONTRÔLE TECHNIQUE

9.1 – Parc fermé

9.2 – Numéros de course

ART. 10 – OFFICIELS

ART. 1 – CONCURRENTS

Le Trophée de France Espoirs 1, Espoirs 2, Espoirs 3 et Espoirs 4 sur les « terrains » est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence à l'année, ainsi qu'aux pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle F.F.M.

Les licences à la journée sont acceptées mais leurs détenteurs ne sont pas retenus pour l'attribution des points du Trophée.

ART. 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

2.1 – Concurrents

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- leur licence pour l'année en cours,
- leur CASM,
- un pouvoir médical, si non rempli sur la demande d'engagement, doit être rédigé et signé.

Les pilotes s'engageront directement auprès des moto-clubs organisateurs à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com>.

Les engagements seront ouverts à partir du 16 janvier. Les pilotes pourront s'engager via engage-sport jusqu'au vendredi 15 h, veille de l'épreuve. Passé ce délai, les pilotes devront s'engager sur place, directement auprès de Philippe LE PIT, avec un droit d'engagement majoré de 10 euros.

Le droit d'engagement est fixé à 60 euros ou 80 euros si le pilote a un assistant. Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par carte bancaire.

En cas de paiement revenu impayé, un courriel sera adressé au pilote qui disposera alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires, soit 12 euros, liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

En cas de désistement, le pilote sera remboursé de la totalité du droit d'engagement, déduction faite de 10 euros de frais administratifs, s'il prévient avant la date de clôture sur envoi d'un courrier à la FFM

ou courriel à l'adresse suivante : cjuilliet@ffmoto.com, accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi ou date de réception du courriel.

Toute absence ou forfait d'un pilote le jour de la course ne donnera lieu à aucun remboursement.

Lorsqu'une épreuve se déroule sur deux jours de compétition, le pilote peut s'engager sur l'une ou l'autre indépendamment.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Les numéros de course seront attribués par Philippe LE PIT.

2.2 – Assistants

Les assistants doivent être licenciés.

ART. 3 – CARACTERISTIQUES DU TROPHEE

Les modalités de ce Trophée sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

NIVEAU	AGE	TYPE DE LICENCE	TITRE DE CHAMPION	MACHINE	COULEUR DES FLECHES	ORDRE DES DEPARTS	NOMBRE DE TOURS
<i>Espoirs 4</i>	7 ans à 12 ans*	NJ	Non	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans Inf à 125 cc jusqu'à 12 ans	noires	1 ^{er}	2
<i>Espoirs 3</i>	7 ans à 14 ans*	NJ	Non	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans Inf à 125 cc entre 11 et 14 ans	jaunes	2 ^{ème}	2
<i>Espoirs 2</i>	7 ans à 17 ans*	NJ, NCO, NTR	Non	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans Inf à 125 cc maximum à partir de 11 ans	vertes	3 ^{ème} avec les Seniors 2	3
<i>Espoirs 1</i>	7 ans à 17 ans*	NJ, NCO, NTR ou inter	Non	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans Inf à 125 cc maximum à partir de 11 ans	bleues ou vertes	4 ^{ème} avec les Open	3

(*) au 1^{er} janvier de l'année du Championnat.

Toute modification ou dégradation importante de la zone doit être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci.

Le pilote n'a le droit qu'à un seul assistant uniquement pour des raisons de sécurité

L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour « assurer » le pilote après acceptation du commissaire.

Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

Le couloir extérieur réservé aux organisateurs, pilotes, officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'épreuves.

Un corridor d'accès à la section est obligatoire, il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).

Le corridor fait partie de la zone et reste sous le contrôle du commissaire.

ART. 4 – PARCOURS

Le Trophée de France Jeunes se déroule sur un terrain d'une longueur totale de 18 kms maximum, **comprenant 2 ou 3 tours de 10 zones** selon le tableau ci-dessous :

		Nombre de tours	1 ^{er} tour	Temps global
Espoirs 1 Espoirs 2	10 zones	3	3 h 30	6 h 30
Espoirs 3 Espoirs 4	10 zones	2	3 h 30	5 h 30

Pour un bon départage des concurrents, dans chaque catégorie, il doit y avoir 1/3 des zones de difficulté supérieure, 1/3 des zones de difficulté moyenne et 1/3 des zones dites faciles.

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones doivent indiquer le numéro de la zone suivante.

ART. 5 – DEPART

Les heures de départ seront affichées la veille de l'épreuve à l'accueil administratif. Les départs doivent avoir lieu de façon à ce que le dernier pilote arrive à 17 h 30 mn.

Pour la première épreuve de la saison, les ordres de départ sont définis la veille de l'épreuve par tirage au sort à l'intérieur de chaque catégorie.

Pour les autres épreuves, l'ordre des départs est inverse au classement de l'épreuve précédente. Les nouveaux engagés partent au début de leur catégorie.

L'ordre des catégories est : Espoirs 4, Espoirs 3, Espoirs 2 avec les « Senior 2 », Espoirs 1 avec les « Open ».

ART. 6 – CALENDRIER

Le Trophée Jeunes se déroule sur les épreuves suivantes :

31 mars	Lançon de Provence (13)	Moto-Club Toulonnais
14 avril	Nemours (77)	UM Nemourienne
5 mai	Sant Julia (Andorre)	Federacio Motociclista Andorra
19 mai	Andlau (67)	Moto-Club d'Andlau
16 juin	Quinssaines (03)	Moto-Club de Montluçon
15 septembre	Châteauneuf Val St Donat (04)	Moto-Club Volx Villeneuve
6 octobre	Allassac (19)	AM Allassac

ART. 7 – CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Voir article 15 du Championnat de France de Trial Adultes.

ART. 8 – CLASSEMENT FINAL

Seront retenus pour le classement final des catégories Jeunes (Espoir 1, 2, 3 et 4) **la totalité des résultats.**

ART. 9 – CONTROLE TECHNIQUE

Voir article 5 et 5.1 du règlement du Championnat de France Adultes.

9.1 – Parc fermé

Un parc fermé **pourra** être aménagé, contigu à l'arrivée. Les machines seront mises en parc fermé pendant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie.

Les concurrents doivent retirer leur moto dans les 30 minutes après la réouverture du parc.

Passé ce délai, les surveillants du parc ne seront plus responsables des machines qui y resteraient.

9.2 – Numéros de course

Voir article 5.2 du Règlement du Championnat de France de Trial Adultes.

En cas d'impression, il est obligatoire d'imprimer les numéros de la couleur correspondant à la catégorie :

Catégorie ESP 4 = Noir RAL 9011

Catégorie ESP 3 = Jaune RAL 1021

Catégorie ESP 2 = Vert RAL 6024

Catégorie ESP 1 = premier chiffre Bleu RAL 5017 et second chiffre Vert RAL 6024

ART. 10 – OFFICIELS

Voir article 20 du règlement du Championnat de France Adultes.

CHAMPIONNAT ET TROPHÉE DE FRANCE FEMININ

CLAUSES PARTICULIÈRES

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Championnat n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.

ART. 1 – DEFINITION

ART. 2 – CONCURRENTES

ART 3 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

3.1 – Concurrentes

3.2 – Assistants

ART. 4 – CARACTERISTIQUES DU CHAMPIONNAT

ART. 5 – PARCOURS

ART. 6 – DEPART

ART. 7 – CALENDRIER

ART. 8 – CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

ART. 9 – CLASSEMENT FINAL

ART.10 – CONTROLE TECHNIQUE

10.1 – Numéros de course

ART.11 – OFFICIELS

ART. 1 – DEFINITION

La F.F.M. met en compétition le **CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ** et le **TROPHÉE DE FRANCE FEMININ** qui se disputent sur les mêmes épreuves que celles du Trophée de France Jeunes.

ART. 2 – CONCURRENTES

Les deux catégories sont ouvertes exclusivement aux Féminines titulaires d'une licence française compétition ou licence internationale ainsi qu'aux pilotes féminines étrangères titulaires d'une licence annuelle F.F.M.

Les licences une manifestation sont acceptées, mais leurs détentrices ne sont pas retenues pour l'attribution des points du Championnat ou du Trophée.

ART 3 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

3.1 – Concurrentes

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrentes régulièrement engagées doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- leur licence pour l'année en cours,
- leur CASM ou leur permis de conduire ou la licence A1.

Les pilotes s'engageront directement auprès des moto-clubs organisateurs à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com>.

Les engagements seront ouverts à partir du 16 janvier. Les pilotes pourront s'engager via engage-sport jusqu'au vendredi 15 h, veille de l'épreuve. Passé ce délai, les pilotes devront s'engager sur place, directement auprès de Philippe LE PIT, avec un droit d'engagement majoré de 10 euros.

Le droit d'engagement est fixé à 60 euros ou 80 euros si le pilote a un assistant. Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par carte bancaire.

En cas de paiement revenu impayé, un courriel sera adressé au pilote qui disposera alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires, soit 12 euros, liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

En cas de désistement, le pilote sera remboursé de la totalité du droit d'engagement, déduction faite de 10 euros de frais administratif, s'il prévient avant la date de clôture sur envoi d'un courrier à la FFM ou courriel à l'adresse suivante : cjuilliet@ffmoto.com, accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi ou date de réception du courriel.

Toute absence ou forfait d'un pilote le jour de la course ne donnera lieu à aucun remboursement.

Lorsqu'une épreuve se déroule sur deux jours de compétition, le pilote peut s'engager sur l'une ou l'autre indépendamment.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Les numéros de course seront attribués par Philippe LE PIT.

3.2 – Assistants

Les assistants doivent être licenciés.

ART. 4 – CARACTERISTIQUES DU CHAMPIONNAT

Les modalités de ce Championnat sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	TITRE DE CHAMPION	COULEUR DES FLECHES	ORDRE DES DEPARTS
Championnat de France	oui	jaunes ou vertes	après les Espoirs 3
Trophée Féminin	non	jaunes ou noires	après le Championnat Féminin

Toute modification ou dégradation importante de la zone doit être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci.

L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour "assurer" le pilote après acceptation du commissaire.

Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote. **La protection dorsale est recommandée pour l'assistant.**

Un corridor d'accès à la section est obligatoire, il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).

Le corridor fait partie de la zone et reste sous le contrôle du commissaire.

ART. 5 – PARCOURS

	Zones	Nombre de tours	1 ^{er} tour	Temps global
Championnat Féminin	10 zones	3	3 h 30	6 h 30
Trophée Féminin	10 zones	2	3 h 30	5 h 30

Pour un bon départage des concurrents, dans chaque catégorie, il doit y avoir 1/3 des zones de difficulté supérieure, 1/3 des zones de difficulté moyenne et 1/3 des zones dites faciles.

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones doivent indiquer le numéro de la zone suivante.

ART. 6 – DEPART

Les heures de départ sont calquées sur celles du Trophée Jeunes (cf article 5).

Pour la première épreuve de la saison, les ordres de départ sont définis la veille de l'épreuve par tirage au sort à l'intérieur de chaque catégorie.

Pour les autres épreuves, l'ordre des départs est inverse au classement de l'épreuve précédente. Les nouveaux engagés partent au début de leur catégorie.

L'ordre des catégories est : Trophée puis Championnat de France.

ART. 7 – CALENDRIER

Le Championnat Féminin se déroule sur les épreuves suivantes :

31 mars	Lançon de Provence (13)	Moto-Club Toulonnais
14 avril	Nemours (77)	UM Nemourienne
5 mai	Sant Julia (Andorre)	Federacio Motociclista Andorra
19 mai	Andlau (67)	Moto-Club d'Andlau
16 juin	Quinssaines (03)	Moto-Club de Montluçon
15 septembre	Châteauneuf Val St Donat (04)	Moto-Club Volx Villeneuve
06 octobre	Allassac (19)	AM Allassac

ART. 8 – CLASSEMENT

Voir art. 15 du Championnat de France de Trial Adultes.

ART. 9 – CLASSEMENT FINAL

Voir art. 16 du Championnat de France de Trial Adultes.

ART. 10 – CONTROLE TECHNIQUE

Voir art. 5 et 5.1 du règlement du Championnat de France Adultes.

10.1 – Numéros de course

Voir art. 5.2 du Règlement du Championnat de France de Trial Adultes.

En cas d'impression, il est obligatoire d'imprimer les numéros de la couleur correspondant à la catégorie :

Catégorie Championnat Féminine = premier chiffre Vert RAL 6024 et second chiffre Jaune RAL 1021

Catégorie Trophée Féminin = Noir RAL 9011

ART. 11 – OFFICIELS

Se reporter à l'art. 20 du règlement du Championnat de France Adultes.

**TABLEAU RECAPITULATIF POUR L'ORGANISATION EN 2019
D'UNE EPREUVE DES CHAMPIONNATS ADULTES ET FEMININ et DES TROPHÉES CIRTERIUM
ET JEUNES**

	AGE	TYPE DE LICENCE	MACHINE	FLECHES DE ZONES	ORDRE DES DEPARTS	NOMBRE DE TOURS	TEMPS IMPARTI
E-Trial	A partir de 7 ans	NJ, NCO, NTR	Libre	Vertes et jaunes	1er	3 tours	6h30
Trophée Critérium	Supérieur à 7 ans	NJ, NCO, NTR	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Vertes et jaunes	2ème	2 tours	5h30
Vétérans	+ 40 ans	NCO, NTR	Libre	Vertes et jaunes	3ème	3 tours	6h30
Trophée Espoir 4	7 ans à 12 ans*	NJ	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum jusqu'à 12 ans	Noires	4ème	2 tours	5h30
Trophée Espoir 3	7 ans à 14 ans	NJ	80 cc maximum jusqu'à 10 ans Inf à 125 cc entre 11 et 14 ans	Jaunes	5ème	2 tours	5h30
Championnat Féminin	à partir de 7 ans	NJ, NCO, NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Jaunes ou vertes	6ème	3 tours	6h30
Trophée Féminin	à partir de 7 ans	NJ, NCO, NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Noires ou jaunes	7ème	2 tours	5h30
Trophée Espoir 2	7 ans à 17 ans*	NJ, NCO, NTR	80 cc maximum jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans	Vertes	8ème	3 tours	6h30

Seniors 2	Supérieur à 7 ans	NJ, NCO, NTR	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Vertes	9ème	3 tours	6h30
Open	Supérieur à 7 ans	NJ, NCO, NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Bleues ou vertes	10ème	3 tours	6h30
Trophée Espoir 1	7 ans à 17 ans*	NJ, NCO, NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans	Bleues ou vertes	11ème	3 tours	6h30
Championnat Seniors 1	Plus de 10 ans	NJ, NCO, NTR ou inter	Libre à partir de 15 ans	Bleues	12ème	3 tours	6h30
Championnat Experts	Plus de 15 ans	NCO, NTR ou inter	Libre à partir de 15 ans	Bleues ou rouges	13ème	3 tours	6h30
Championnat Elites	Plus de 15 ans	NCO, NTR ou inter	Libre à partir de 15 ans	Rouges	14ème	3 tours	6h30

(*) au 1^{er} janvier de l'année du Championnat.